

Procès verbal du Conseil municipal du vendredi 27 octobre 2017 à 19 h 00

Présents : Mme SALADINO I., MM. SARTI G., JAUFFRE M., FARGIER G., BERARD T., DESCOURS J., ALEXANDRE J.

Excusé : MAZON D.

Pouvoirs : M. GARCIA à M. JAUFFRE, B. ARZALIER à G. FARGIER
Mme SALADINO Irène a été élue secrétaire de séance. Vote : unanimité.

1) Adoption du projet de PV du conseil municipal du 6 juillet 2017.

Le projet de PV préalablement transmis aux conseillers a été adopté. VOTE : unanimité.

2) Assurance communale :

En ce qui concerne le contrat d'assurance de la commune, le maire expose au Conseil Municipal que le contrat avec Groupama court jusqu'au 31 décembre 2019. Il indique que deux sociétés d'assurances proposent des contrats plus économiques. Le contrat avec GROUPAMA peut être résilié avec un préavis de deux mois.

Le conseil municipal n'a pas souhaité résilier le contrat d'assurance communale de Groupama et a mandaté le maire afin qu'il rencontre le représentant de cette société d'assurance pour demander une révision à la baisse du tarif actuel. VOTE : unanimité.

3) Subvention espace de vie sociale pour 2018.

L'association Mont'a la Feïra ayant obtenu l'agrément Espace de Vie Sociale en 2017 souhaite renouveler son agrément pour une période de deux ans 2018-2019. Pour 2018, un budget prévisionnel de 77 794 € a été estimé pour cet Espace de Vie sociale. Dans le cadre de ce renouvellement, le territoire d'intervention de l'Espace de Vie Sociale concerne les Communes de Saint Pierre de Colombier et Burzet. Si l'association Mont'a la Feïra bénéficie du soutien financier des communes concernées, la CAF pourra présenter la demande de renouvellement d'agrément lors de la prochaine commission d'action sociale en novembre et maintenir son financement à hauteur de 60% d'un prix plafond (36 639 € soit un montant de 21 983 € en 2017).

Une demande de participation financière a été effectuée par l'Association auprès des deux communes concernées. La somme demandée à la commune de Saint Pierre de Colombier, 3 € par habitant, s'élève à 1 233 €. VOTE : unanimité.

4) Choix entreprise travaux aux captages :

Le maire expose au conseil municipal que l'hydrogéologue a demandé des travaux de protection règlementaire aux captages de le Vernet, Les Mouleyres et Combe Barry.

Une première consultation des entreprises a été lancée, aucune proposition n'a été reçue. La consultation a été élargie. Trois propositions ont été reçues dans les délais. (ARSAC, BONNET/DEBARD, MEJEAN et Fils).

La commission d'appel d'offres a retenu la proposition de l'entreprise MEJEAN et Fils pour un montant de 14 115 € HT. VOTE : unanimité.

5) Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade :

Lors du conseil municipal du 6 juillet 2017, par délibération, le conseil municipal avait créé l'emploi d'Adjoint administratif principal en lieu et place de celui d'Agent administratif territorial : (avancement de grade pour la secrétaire). Dans la continuité de cette opération, et vu l'avis favorable du Comité Technique, il s'agit de déterminer le pourcentage d'employés concernés par cette mesure. La secrétaire étant la seule à rentrer dans ce cadre pour 2017, le taux à notifier est de 100 %. VOTE : unanimité

6) Décision modificative budget général investissement :

Cette décision modificative tient compte de l'actualisation des devis concernant l'enfouissement des réseaux à la Place du Marché, du réajustement des subventions, du montant total de l'estimatif des travaux pour la rénovation de la Place du Marché. (chap/article 59-2315) VOTE : unanimité.

Budget général - Dépenses d'investissement						
Chap/article	intitulé	RAR	nouvelle propo	BP 2017	DM 2017	nouveau montant
59-21534	quote-part enfouissement réseau électrique place marché	1 412,00		1 412,00	900,00	2 312,00
60-2315	Enfouissement éclairage public	12 740,88		12 740,88	6 285,22	19 026,10
56-21133	enfouissement réseau téléphonie	19 500,00		19 500,00	- 4 163,81	15 336,19
59-2315	installations, matériel et outillage de voirie	73 860,34	198 378,07	272 238,41	106 593,78	378 832,19
	TOTAL			305 891,29	109 615,19	415 506,48
Budget général - Recettes d'investissement						
Chap/article	intitulé	RAR	nouvelle propo	BP 2017	DM 2017	nouveau montant
16-20	emprunt			-	156 004,91	156 004,91
56-1321	subv enfouissement téléphonie	8 302,34		8 302,34	- 1 912,26	6 390,08
59-1311	subv contrat ruralité PL Marché			59 400,00	- 59 400,00	-
59-1311	Subv. Région Place Marché			59 400,00	13 060,00	72 460,00
60-1326	Subvention éclairage public	16 845,24	6 065	22 910,24	1 862,54	24 772,78
	TOTAL			150 012,58	109 615,19	259 627,77

7) Comptes rendus des réunions aux syndicats intercommunaux :

Comité Syndical SEBA 25 septembre 2017 : Modification des statuts du syndicat, statuts de la régie, création des budgets du syndicat (M49) et de la régie (M49). Dotation initiale de la régie, désignation du directeur de la régie, Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement. Rapport annuel 2016 des délégataires AEP et assainissement collectif. Rapport annuel 2016 du service public d'assainissement non collectif.

Comité Syndical Ardèche Claire : jeudi 5 octobre 2017

Bilan du suivi estival de la quantité et de la qualité de l'eau. PAPI 2017 / 2018 : évènementiel de signature et inauguration des repères de crues. Projets pédagogiques rivière et biodiversité année scolaire 2017/2018. Travaux en rivière année 2017. GEMAPI : fusion des syndicats de rivières : avancement.

Compte rendu des actions réalisées dans le cadre des délégations consenties par le comité
PAPI – Validation des actions d'information des élus et des acteurs de l'eau « opération F.1-12 – tranche 1 »
Contrat de Rivière – Validation de principe des actions 2017-2019 sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat
Avis sur le projet de modification statutaire du SDEA et désignation du délégué à l'Assemblée Générale
Modification du ratio promu/promouvable des agents du Syndicat pour 2017
Création de deux emplois d'adjoints administratifs principaux de première classe et suppression de deux emplois
Modification du grade d'un poste de technicien de rivière - fermeture du poste de responsable de chantier
Suppression du poste de chargé de mission Natura 2000
Fusion : fixation des compétences et emplois transférés après avis du Comité Technique
Amortissement des travaux en rivière
Mise en cohérence d'imputations comptables – état de l'actif/inventaire – chapitres 20 et 21
Mise en cohérence d'imputations comptables – subventions reçues
Utilisation du reliquat de participation de solidarité de la 1ère tranche du S.C.A.L pour les nouvelles actions
Annulation de la participation de la commune de Lavilledieu
Décision modificative n°1 de 2017